

**REPONSE DE**

**Monsieur Pierre Bernard-Reymond  
Maire de la commune de Gap**



*Le Maire*  
*Conseiller Régional*  
*Ancien Ministre*  
*Député Honoraire*  
*Ancien Parlementaire Européen*

*Ville de Gap*

13 JAN. 2006

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 16 Décembre 2005, vous avez bien voulu me faire parvenir le rapport d'observations définitives arrêté par la Chambre Régionale des Comptes lors de la séance du 8 Novembre 2005.

Le rapport décrit une situation de la Ville de GAP comparable en de nombreux points aux villes de la même catégorie.

Il souligne également la mise en place de nouvelles procédures comme la gestion prévisionnelle des effectifs afin d'adapter la gestion du personnel de la ville aux enjeux de demain.

Si la grande majorité de votre rapport n'amène pas de remarques de ma part, je tiens dans un souci d'information à vous apporter les précisions suivantes sur :

- la situation financière de la Ville : l'encours de la dette au budget général a été réduit de 8,56 % entre 2001 et 2005. Il s'établissait à 59 296 489 Euros en 2001 pour 54 217 922 Euros en 2005. La tendance amorcée sur la fin de la période étudiée se poursuit donc et tend à modifier la perception sur la situation financière de la collectivité.
- la capacité d'autofinancement disponible pour les dépenses d'investissement de la commune est positive pour l'ensemble budgétaire formé par le budget principal et les budgets annexes. Cette capacité d'autofinancement disponible après la prise en charge de l'amortissement du capital de la dette était de 581 894 Euros en 2003 et de 997 931 Euros en 2004.

L'analyse financière de la commune doit donc prendre en compte le budget principal de la Ville en y associant les cinq autres budgets que sont l'assainissement, l'eau, les transports urbains, les ordures ménagères et les parkings. Cet ensemble budgétaire est bien le véritable reflet de toutes les activités municipales.

.../...

- La diminution de 20 % des bases de la Taxe Professionnelle indiquée dans le rapport n'est pas due à une dégradation de la situation économique de la ville mais s'explique par la réforme qui a affecté cet impôt pendant la période : la part salariale qui faisait partie des bases d'imposition a progressivement été supprimée. Le montant des bases d'imposition de Taxe Professionnelle de la commune a été réduit de 21 965 560 Euros, ce qui représente environ 51 % des bases de Taxe Professionnelle notifiées à la commune en 1997.

Ainsi, si l'on réintègre aux bases d'imposition de Taxe Professionnelle pour 2003, le montant des bases supprimées par la réforme, on obtient une croissance des bases de Taxe Professionnelle d'environ 31 % entre 1997 et 2003 qui traduit au contraire une très bonne performance économique de la commune.

Le tableau page 6 du rapport montre bien une progression des bases non réformées de la Taxe Professionnelle entre 1999 et 2003 à hauteur de 9 055 488 Euros.

Il n'y a donc pas une diminution des bases avec compensation comme cela est indiqué en page 8 du rapport.

- Le rapport précise que la pression fiscale de la Ville de GAP est comparable aux villes de la même strate et qu'elle dispose d'une marge de recours éventuels à la fiscalité par une augmentation des taux.

Ce chapitre sur la fiscalité insiste néanmoins sur la faible progression des taux de la Taxe d'Habitation et sur l'effet de l'augmentation des taux du foncier bâti. La Ville de GAP mène une stratégie d'augmentation différenciée des taux qui se traduit par une évolution légèrement plus importante des taux de la Taxe d'Habitation au regard de celui de la taxe sur le foncier bâti en raison de l'importance de ce dernier à Gap. Par contre, ce sont les bases du foncier bâti qui augmentent plus que celles de la Taxe d'Habitation.

Il n'est donc pas exact de parler d'un effet d'augmentation des taux du foncier bâti en raison de la faible progression des taux de la Taxe d'Habitation.

Enfin, vous évoquez un projet d'installation d'une nouvelle mairie dans un ancien couvent en précisant que cela demande des études tant sur la faisabilité technique que sur les conséquences financières. Je m'étonne beaucoup de votre insistance à évoquer un projet particulier dont la réalisation est au moins à l'échéance d'un mandat complet. D'autant plus que des études vont être diligentées et qu'une large concertation va être engagée afin de définir avec précision l'usage de ce bâtiment.

.../...

Si l'objet de ce paragraphe est d'inciter la collectivité à réfléchir sur ses propres capacités d'investissements à long terme, des dossiers comme la diversification de la ressource en eau, la réalisation d'un espace culturel polyvalent, la pré-étude pour un nouveau stade de glace, l'aménagement des rives de la Luye, la réalisation du programme de voies communales de liaison ou la participation à la rocade de contournement par exemple, auraient pu être cités au même titre que le projet de la Providence.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée et de mes sentiments les meilleurs.

**Pierre BERNARD-REYMOND**